

Donnez votre avis du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

Élaboration du PGRI

Depuis septembre 2013

en association étroite avec les parties prenantes, notamment à travers les réunions du Comité de Pilotage Directive Inondation

Consultation du public

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

**VOUS POUVEZ
RETROUVER LE
PGRI ET DONNER
VOTRE AVIS :**

EN LIGNE :

- Sur le site de la DEAL :
www.reunion.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique "Consultation et participation du public"

SUR DES REGISTRES :

- En préfecture et sous-préfectures :
Saint-Denis, Saint-Benoît, Saint-Pierre, Saint-Paul
- A l'Office de l'Eau de la Réunion

Prise en compte
des remarques

Approbation du PGRI

Décembre 2015

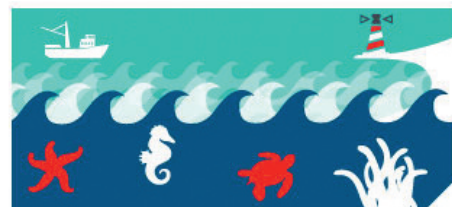
Consultations du public sur l'eau



Pour l'aménagement et la gestion des eaux (SDAGE), à La Réunion :
www.comitedebassin-reunion.org



Pour la gestion des inondations
à La Réunion
voir ci-dessus



Pour le milieu marin, au niveau national :
www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr

Participez au Plan de gestion des risques d'inondation

Ne plus subir, mais anticiper et s'organiser



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

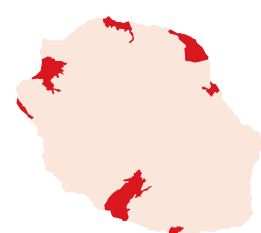
www.reunion.developpement-durable.gouv.fr



Une ambition : réduire les conséquences humaines et économiques des inondations



Pour le cyclone Hyacinthe (1980), les dégâts ont été estimés à **676 millions** de francs, soit **103 millions** d'euros

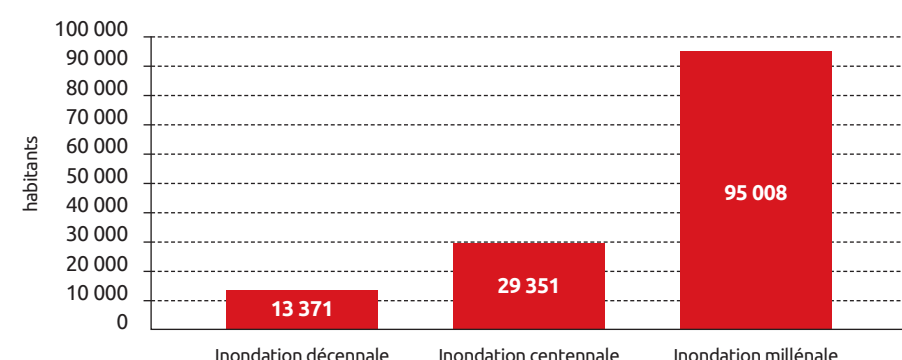


Les 6 TRI de La Réunion

Un territoire à risque important (TRI) d'inondations représente une zone où les enjeux (habitations, infrastructures, activités économiques,...) potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants (en comparaison avec la situation globale sur l'île).

La Réunion fortement concernée par les inondations

1 réunionnais sur 4 habite en zone inondable, soit près de **200 000** personnes. Près de **30 000** personnes sont potentiellement touchées par un événement centennal de débordement de cours d'eau sur les **6 Territoires à Risque Important** d'inondations de la Réunion.



Estimation de la population en zones inondables sur les **6 TRI pour les débordements de cours d'eau**

De 1993 à 2014, sur les 24 communes de la Réunion :

Toutes ont fait l'objet d'au moins un événement déclaré "catastrophe naturelle" suite à une inondation par débordement de cours d'eau

- **19** communes en ont connu au moins 7
- **9** communes concernées par un territoire à risque important, représentent près de **50 %** des reconnaissances pour "catastrophe naturelle" suite à une inondation à la Réunion.

De nombreuses démarches

à l'échelle de La Réunion :

- **18 Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI)** sont approuvés à ce jour et les autres sont en cours d'élaboration afin d'identifier les zones dans lesquelles les constructions doivent être interdites et celles dans lesquelles elles doivent respecter des obligations précises.
- Les actions des collectivités (études et travaux) sont notamment déclinées dans les **Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)** : 5 PAPI ont été labellisés (Rivière Saint-Denis, Rivière des Pluies, Rivière des Marsouins, Rivière des Remparts, Saline-Ermitage)
- Le système de vigilance-crues et les dispositifs d'alerte
- Le plan **ORSEC** et les **Plans communaux de sauvegarde (PCS)**
- La prise en compte des risques d'inondation dans les aménagements

Le Plan de gestion des risques d'inondation de La Réunion (2016-2021)

En coordonnant l'ensemble des actions en matière de gestion des inondations, il s'agit d'**augmenter la sécurité** des populations partout où il existe un danger pour les vies humaines, de **réduire les conséquences** dommageables des inondations pour diminuer au maximum le coût pour la société et permettre aux territoires de **se relever au plus vite** d'une catastrophe.

1. Poursuivre la compréhension des phénomènes d'inondation

La bonne connaissance de ces phénomènes et de leur dynamique constitue un préalable à la mise en place d'une judicieuse politique de gestion du risque.

2. Mieux se préparer et mieux gérer la crise lors des inondations

Comme les inondations apparaissent inévitables, les territoires doivent s'organiser pour gérer au mieux les crises et rebondir après un événement.

3. Réduire la vulnérabilité actuelle et augmenter la résilience du territoire face aux inondations

L'urbanisation dans les zones inondables s'est fortement développée et actuellement 1 réunionnais sur 4 habite en zone inondable. Aussi il est nécessaire de réduire les dommages aux personnes et aux biens déjà implantés en zone inondable.

4. Concilier les aménagements futurs et les aléas

En 2030, la Réunion comptera près de 170 000 habitants supplémentaires. Sur un territoire si petit, l'enjeu majeur est de réussir à positionner ces populations et les activités connexes en prenant en compte le mieux et le plus en amont possible les aléas.

5. Réunionnais, tous acteurs de la gestion des risques d'inondation

La gestion des risques d'inondation à la Réunion reste essentiellement prise en charge par les pouvoirs publics. Le rôle du citoyen ne doit pas se limiter à subir l'aléa inondation. En effet il existe de nombreuses actions d'initiative individuelle qui méritent d'être encouragées. Le citoyen est un acteur de la prévention du risque.



Où le PGRI s'applique-t-il ?

Les ambitions portées par le plan de gestion du risque d'inondation s'appliquent à **l'ensemble de l'île de La Réunion**.

Quelles perspectives ?

Sur les 6 Territoires à risque important d'inondations, des stratégies locales de gestion du risque vont émerger. Elles vont identifier les objectifs et dispositions spécifiques à chaque territoire afin d'atteindre les objectifs fixés par le plan de gestion du risque d'inondations.

Ces stratégies vont se décliner par la suite sous la forme de programmes d'actions de prévention des inondations. Pour la Réunion, ces programmes d'actions pourront être subventionnés entre 60 % et 80 %, notamment grâce à des financements européens.